

## Commune de Marcilhac-sur-Célé 46160

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, vendredi 20 mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Marcilhac-sur-Célé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale René Rey, sous la présidence de M. MIGNAT Jean-Paul, Maire.

Date de la convocation : 17 mai 2022

#### **Présents :**

Véronique JOURDAN, Sandra ZOGRAPHOS, Jean-François BLUM, Éric LAVILLE, Laurent LE MOING, Jean-Paul MIGNAT, Henri-Paul LIEURADE, Basile ROUSSEAUX

**Absents excusés :** Michel NADAL (procuration à Véronique Jourdan), Carine LE LOUREC (procuration à Sandra Zographos), Michel DELPECH (procuration à Éric Laville).

Secrétaire de séance : Sandra Zographos

#### **Rappel de l'ordre du jour :**

- 1) Bureau de poste, possibilité d'élargir son activité (Jf. Blum)
- 2) Le point sur les chats (S. Zographos)
- 3) Fonctionnement cantine à la rentrée 2022 (B. Rousseaux)
- 4) Le point sur le PLUI (JF. Blum)
- 5) Discussion d'une stratégie d'achat de terres agricoles par la commune
- 6) Arrêté du maire dans le cadre de la lutte anti-incendie
- 7) Adhésion à Quercy Energie
- 8) Le point des projets subventionnés
- 9) Admission en non-valeur
- 10) Le point sur l'adressage (B. Rousseaux)
- 11) Le point sur la circulation les jours de marché, le long du Célé
- 12) Questions diverses

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du mercredi 13 avril 2022

#### **1) Bureau de poste, possibilité d'élargir son activité (Jf. Blum)**

L'activité des Postes communales étant en baisse, la Poste cherche à créer des activités complémentaires : Tiers lieux avec la possibilité de passer son test de code de la route, par exemple....

Pour cela, il y aurait des travaux à prévoir et notamment la création de toilettes publiques à la Mairie et ce Tiers-lieu ferait peut-être double emploi avec la création d'un EVS (Établissement de Vie Sociale) en cours de création à Marcilhac par l'association Olterra.

Le seul espace envisageable pour le moment serait le « Bureau du maire » bien trop petit aussi pour imaginer la création d'une nouvelle bibliothèque.

Il ne semble pas opportun que la commune se lance dans des travaux coûteux quand on sait que dans les années à venir, si l'école est transférée dans une autre commune, nous récupérerons les locaux.

De l'avis général, l'idée autour de la Poste est mise de côté mais le « Bureau du maire » sera débarrassé et aménagé pour gagner de l'espace et de la tranquillité notamment pour l'accueil du Conseiller Numérique.

## **2) Le point sur les chats (S. Zographos)**

La campagne de stérilisation débutée en avril fonctionne bien :

19 chats errants (12 mâles et 7 femelles) ont été stérilisés depuis.

La subvention de 700 euros apportée par la Fondation Brigitte Bardot a permis la stérilisation de 8 mâles et femelles.

Le budget de 1000 euros voté pour la commune devrait permettre d'arriver au bout de l'action.

## **3) Fonctionnement cantine à la rentrée 2022 (B. Rousseaux)**

Lors de sa dernière réunion, le SIVU a émis l'hypothèse de regrouper les cantines des 3 écoles.

Dans un premier temps, celle de Marcihac (avec Isabelle Roques) ou celle de Brengues préparerait les repas pour la maternelle de Saint-Sulpice (actuellement confectionnés par la cuisine centrale de Cajarc).

En ce qui concerne la création d'une cuisine centrale pour les trois écoles, la commune de Brengues est candidate, mais il semble difficile de modifier les contrats en cours des personnels communaux.

Ce projet est perçu comme un 1<sup>er</sup> pas appréciable vers un travail en commun des écoles de la Vallée.

- L'achat d'un congélateur est demandé pour la cantine de Marcihac dans le but de mieux gérer les stocks.

## **4) Le point sur le PLUI (JF. Blum)**

Le planning s'accélère : le PLUI doit être formalisé début janvier 2023.

La commission en charge travaille sur le Zonage et la vérification d'une carte pré-remplie (sur internet) où sont repérées minutieusement les Zones Agricoles et les Zones Naturelles.

Si besoin, les agriculteurs de la commune qui connaissent bien le secteur seront sollicités pour aider.

Trois réunions au moins seront nécessaires d'ici au 13 juin, jour où on devra « rendre sa copie ».

## **5) Discussion d'une stratégie d'achat de terres agricoles par la commune**

Jean Paul Mignat informe le conseil qu'il a assisté à une réunion PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) avec une grande majorité de maires agriculteurs. Il a pu y constater la différence d'opinions quant à l'avenir de l'agriculture dans le Grand Figeac.

Mais, tous sont d'accord pour reconnaître un gros déficit en maraîchage.

Sur notre commune, constat est fait que, d'un côté il n'y a plus d'agriculteurs en activité et qu'il ne reste que 6 éleveurs dont 3 approchent la retraite, et que d'un autre côté il y a des demandes d'installations pour des cultures maraîchères ou de plantes aromatiques/médicinales. (ces 2 activités nécessitant peu de surface d'exploitation).

Face à cette situation et pour aider ces projets d'installation agricole, le conseil a comme objectif d'une part de repérer des friches agricoles et voir avec leurs propriétaires les possibilités de remise en culture de ces parcelles, et d'autre part acquérir des terres qu'il mettra à disposition pour répondre aux projets d'installations agricoles.

## **6) Arrêté du maire dans le cadre de la lutte anti-incendie**

Devant l'absence de défrichage des parcelles situées près du cimetière appartenant à madame Le Gloanec le maire a dû prendre un arrêté pour rappeler l'obligation de débroussaillage des terrains publics ou privés.

Il rappelle aussi l'interdiction de laisser des tas de branchages sur les terrains débroussaillés  
JF Blum propose de louer un broyeur qui permettrait d'aider les particuliers à se débarrasser des branches.

## **7) Adhésion à Quercy Energie**

Le Maire propose au Conseil l'adhésion de la commune à l'Agence Locale de l'Energie, cela permettrait à celle-ci et aux particuliers d'utiliser leurs services.

Le conseil accepte à l'unanimité.

## **8) Le point des projets subventionnés**

La seule réponse reçue concerne l'acceptation pour la réfection de la toiture du gîte communal.  
Le Maire poursuivra la quête aux subventions auprès du Département et de la Région.

## **9) Délégation de compétences au Maire**

Jean Paul Mignat souhaite un vote pour lui déléguer certaines charges dans le cadre défini par le conseil municipal.

Il informe le conseil que la commune de saint Sulpice a, de son côté, pris une telle délibération sur un modèle simplifié. Celui-ci conviendrait également à Marcilhac. Le Maire donne lecture des compétences à déléguer (liste jointe).

Le conseil accepte à l'unanimité

## **10) Admission en non-valeur**

les sommes suivantes : 4,20 € et 16,44 € soit 20,64 € ont été portées en non-valeur.

Voté à l'unanimité

## **11) Le point sur l'adressage (B. Rousseaux)**

le travail est mené par Basile Rousseaux et Eric Laville.

Les communes sont obligées de donner une adresse à tous les habitants : nom de rue et numéro.

Cela est nécessaire aux pompiers, postiers, livreurs...

Jusque là, seul le Bourg était fait.

Il a fallu faire un repérage de toutes les maisons et il a été décidé que le nom d'usage ou du lieu-dit serait conservé pour aider les gens à se repérer.

Seuls quelques chemins posent problème : 2 à Trassac et 4 à Monteils.

L'avis des habitants des lieux concernés leur sera demandé.

Il a été décidé de travailler au métrage et non pas au numéro : on part d'un point zéro situé au début d'une rue, impair à gauche, pair à droite et calcule la distance. Cela entraîne des grands numéros (259 signifie à 259 mètres du point zéro) mais permet d'éviter les bis, ter, quarter en cas d'ajout de maison.

Le coût est très important : Eric Laville lit une facture datant de 10 ans : 9649 €. Il faut s'attendre pour la commune, à une facture d'environ 12 000€ avec une possible subvention de 50 %.

Un particulier qui souhaiterait numéroter un hangar, un garage... pourra en faire la demande en prenant le coût à sa charge.

Le Maire rappelle au Conseil que le travail de Mrs Laville et Rousseaux a fait économiser au moins 4 000 € à la commune.

Un courrier sera envoyé à tous les habitants concernés.

### **12) Le point sur la circulation les jours de marché, le long du Célé**

Pour l'intérêt de la commune, Monsieur et Madame Logé sont disposés à vendre leur parcelle située en bas de la place des Platanes.

Le Conseil les en remercie vivement.

Ils consulteront leur notaire pour définir le prix de vente.

Ils conserveront la possibilité d'y déposer leurs déchets verts, et cendres de bois.

Le conseil n'y trouve bien sûr, aucune objection.

L'acquisition de ce terrain permettra d'offrir aux habitants et touristes un accès moins dangereux et plus agréable depuis le parking près du camping jusqu'au centre du village.

Nous devons assurer le lieu pour l'été et contacter les propriétaires des autres parcelles situées le long du Célé pour établir avec chacun d'entre eux, une convention. JP Mignat a déjà eu un accord de principe.

Le Conseil renouvelle ses remerciements à toutes ces personnes.

### **13) Point supplémentaire**

La Préfecture demande au maire de nommer 2 référents : un référent pour l'Ambroisie et un pour le Moustique Tigre.

Éric Laville sera le référent Ambroisie et Véronique Jourdan pour le moustique Tigre.

### **14) Questions diverses**

- Suite à une demande d'autorisation de filmer, Michel Nadal souhaite connaître la législation en matière de Drones. JP Mignat précise que c'est très réglementé et lui fera parvenir les textes.

- S. Zographos demande informe que le devis de l'entreprise Fogarizzu pour enlever la dalle béton des jeux enfants est arrivé et qu'on peut lui demander d'effectuer le travail.

On lui demandera aussi de combler avec de la terre qui sera engazonnée en attendant.

- Suite à une recherche dans le but de récupérer des parcelles, JF Blum informe la commune qu'elle dispose de 22 hectares de « Biens sans-maître » mais que seules 2 parcelles (7 ha) semblent intéressantes et exploitables.

Il coûtera à la commune 500 € pour récupérer ces terrains.

Le conseil à l'unanimité donne son accord.

- La fontaine place des Platanes : le 12 juin, le labo du département viendra analyser l'eau de la fontaine (en même temps que celle de la baignade).

Si l'eau n'est pas potable, le puit sera condamné et la fontaine conservée, mais déplacée de quelques mètres pour servir d'ornement, suivant le vœux de nos anciens. Si l'eau est potable elle pourra servir à arroser les parterres communaux. Le maire précise qu'il faudrait qu'un périmètre de protection de la ressource soit établi pour autoriser son usage à la consommation. Cette procédure très complexe n'est pas envisageable.

- H. P. Lieurade demande quand va t'on s'occuper des devis excessifs proposés par le maitre d'œuvre (l'entreprise Rebière) pour la restauration de l'abbaye. Le Maire lui répond que le Président de son Association à pris un rendez-vous avec le Grand Figeac et la commune pour mettre les choses au point

**Fin de la séance à 22h35**